

La Tyrolienne À VIRAGES



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. L'accès au parcours est réservé uniquement à la clientèle ayant acquitté son droit d'entrée. Hors de ce cadre, l'accès est strictement interdit.

2. L'accès au parcours est compris dans une prestation payante incluant : le matériel, l'encadrement et la surveillance effectués par le personnel encadrant.

3. Le parcours est ouvert :

- Aux adultes (à partir de 16 ans)
- Aux enfants (sous la responsabilité d'un adulte)
- Aux personnes d'un poids minimum de 40 kg, d'un poids maximum de 120 kg, d'une taille minimum de 1 mètre 30 et d'une taille maximale de 2 mètres 05.

En accédant au parcours, tous les utilisateurs acceptent implicitement et dans son intégralité le présent règlement.

4. Seuls les équipements de protection individuelle fournis par l'exploitant sont autorisés : baudrier, longe, connecteur, poulie, casque.

5. La mise en place du matériel, son réglage et son contrôle par l'encadrement technique est obligatoire avant le départ.

6. Les consignes de sécurité et d'évolution sur le parcours sont données par l'encadrement technique avant le départ. Ces instructions sont obligatoires pour chaque participant, quel que soit son niveau : maniement du matériel, technique de protection individuelle, etc.

Nous nous réservons le droit de refuser une personne jugée inapte à effectuer le parcours.

7. L'accès au parcours sera autorisé en autonomie et sous l'entière responsabilité des participants.

8. Les participants sont responsables de l'application stricte des consignes de sécurité.

9. Une seule personne à la fois est autorisée sur le parcours de la tyrolienne à virages. L'encadrement technique est le seul personnel compétent à autoriser un départ sur le parcours.

10. Toute personne ayant un comportement dangereux, créant un risque pour elle ou autrui, sera exclue du parc.

11. Il est interdit de jeter des objets durant la progression sur le parcours et également de jeter par terre des papiers ou autre détritiques nuisant à l'environnement.

12. Il est STRICTEMENT INTERDIT de fumer sur le parcours

13. Les visiteurs suivant le parcours par les chemins doivent obligatoirement rester sur les cheminements balisés

14. Un vestiaire est à votre disposition. La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte du parc.

15. L'activité est interdite aux femmes enceintes, aux personnes à risque cardiaque, présentant un traumatisme ou en mauvaise condition physique.

16. Tout participant s'engage à ne pas pratiquer sous l'emprise d'alcool, de produit stupéfiant ou médicamenteux pouvant nuire à sa vigilance. Il s'engage également à être assuré en responsabilité civile.